



PARCOURS PROFESSIONNEL POUR L'EMPLOI EN ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (PAPPE – ACI)

Par l'Association Centre Régional
Économie sociale et de coopération

Créer les conditions d'un emploi durable en faveur de publics faiblement qualifiés

L'objectif est de sécuriser le parcours vers l'emploi en qualifiant sur des métiers en tension des personnes dans les chantiers d'insertion.

Le dispositif, grâce au soutien de l'Europe, propose la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi et répond ainsi à la fois aux besoins des salariés en insertion et aux exigences des futurs employeurs.

Ce projet a été élaboré à partir du constat suivant :

Les salariés des chantiers d'insertion manquent souvent de connaissances théoriques et ont parfois des difficultés avec les rythmes de travail. Ils ont besoin d'être formés et accompagnés pour être en capacité d'occuper durablement un poste au sein d'une entreprise classique.

Les entreprises de certains secteurs économiques ont des difficultés de recrutement, elles ont besoin de personnels formés.

Une première étape consiste à identifier les métiers qui offrent des débouchés pour les publics concernés.

Les métiers ciblés sont identifiés grâce à un diagnostic avec les acteurs concernés. Ce constat est établi à partir d'une liste des métiers en tension, élaborée par les services de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en partenariat avec les branches professionnelles, les organismes paritaires collecteurs, les syndicats patronaux et les chambres consulaires.

Ce programme s'appuie sur le droit commun de la formation professionnelle, le financement européen vient renforcer le dispositif et permettre la coordination des différents acteurs.



Credits photos : DRTEFP

Témoignages

«Je suis entré en bas de l'échelle, mais plus tard je pourrai évoluer, utiliser d'autres outils.»

Yvan

«Il est difficile d'accéder au travail sans formation, maintenant j'ai découvert un métier, faut s'accrocher et continuer à apprendre.»

Pierre

Contact :

**Direction Régionale
du Travail, de l'Emploi
et de la Formation
Professionnelle
(DRTEFP)**

Tour suisse, 1 bd Vivier Merle
69443 Lyon CEDEX 03
Tél. 04 72 68 29 52
dr-rhona.fse@dr-rhona.
travail.gouv.fr
<http://fse.travail-ra.fr>



Quelques chiffres :

27% des personnes connaissent une sortie positive (CDD de plus de 6 mois et accès à la formation) soit 7 % de plus que pour des salariés d'ACI ne bénéficiant pas de ce programme.

Ce programme se compose d'environ **400 heures** de formation en alternance.

En 2008, en Rhône-Alpes, **267 salariés** ont bénéficié d'un diagnostic, **105 salariés** ont suivi ce programme au sein de **20 chantiers** d'insertion.

Ces salariés relèvent tous des publics prioritaires : bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, personnes reconnues travailleurs handicapés...

Trois coordinateurs, financés par le FSE, proposent aux chantiers d'insertion des étapes de formation pour leurs salariés. Ces sessions intègrent les contraintes temporelles du chantier, avec une possibilité d'entrée et de sortie permanente des modules de formation. Elles sont composées d'une première période de diagnostic où la personne évalue ses compétences, confirme son choix professionnel et valide les étapes du parcours. Puis, en fonction des besoins identifiés, une remise à niveau sur les savoirs de base est effectuée avant de commencer l'étape de qualification professionnelle.

Le public des ACI est constitué de personnes très éloignées de l'emploi. Aussi, le parcours de formation est personnalisé et adapté aux capacités d'apprentissage des salariés concernés.



Ces coordinateurs aident ensuite à la recherche de postes pour que les personnes accèdent aux emplois de droit commun. Elles seront alors jugées par leurs futurs employeurs sur leurs compétences, leur motivation, leur ouverture d'esprit et non sur leur niveau de qualification.

Enfin, après l'embauche, souvent en contrat de professionnalisation, le salarié est suivi au sein de l'entreprise.

Le FSE finance aussi l'ingénierie de ce programme de formation. En effet, il s'agit d'un programme innovant et en adéquation avec les besoins des entrepreneurs. Il a été élaboré avec les branches professionnelles concernées pour répondre au plus près aux impératifs des entreprises du secteur.



Crédits photos : DRTEFP

Partenariat :

Pôle Emploi, l'État, le collectif des ACI du Rhône, la FNARS, le Conseil Général du Rhône, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Agessfos PME, le MEDEF, la CGPME.

Ce dispositif a obtenu le soutien du haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, pour étudier quantitativement et qualitativement les conditions d'essaimage de ce dispositif.